

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 10 juillet 2020</b> Par suite d'une convocation en date du 06 juillet, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 10 juillet à 21h00 sous la présidence de Monsieur Georges CANICATTI, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 <b>Délibération n°D_2020_07_10_19</b></p>	<p>Etaient présents : Mesdames Pierrette BATON-MARECHAL, Anne-Marie CECCON, Carole CHEN, Josiane MASSON et Cécile PAKOSZ; Messieurs Louis BUDA, Georges CANICATTI, Christophe COMÉ, Laurent ESTEULLE, Julien LANGLOYS, Christophe PIAZZONI et Norbert REGARD. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : Mme Émilie COMBES à Mme Anne-Marie CECCON, M. Marc BRUNIER à M. Norbert REGARD, M. Jean-Philippe GECHELE à M. Georges CANICATTI Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Laurent ESTEULLE est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Indemnité de conseil et de confection de budget au receveur municipal**

Madame Hélène REIGNIER-DUBIL, receveur municipal, a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas bénéficier de l'indemnité de conseil et de confection de budget pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal de la commune de Contamine-Sarzin la remercie vivement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide de ne pas attribuer à Madame Hélène Reigner Dubil, receveur municipal, d'indemnité de conseil et de confection de budget pour l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 19 septembre 2020 Et de la publication le : 13 juillet 2020</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 13 juillet 2020 Le Maire, Georges CANICATTI</p>
--	--

